

 **SAINT LAURENT D'AGNY**
SOUCIEU EN JARREST

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

PAS DE CARTON DANS LE BAG JAUNE

DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE

POUR PERMETTRE UN RECYCLAGE
ADAPTÉ ET NE PAS ENCOMBRER
LES VÉHICULES DE COLLECTE



UNE QUESTION ?

 **04 72 31 90 88**

BACS JAUNES

**JE TRIE MES EMBALLAGES
ET PAPIERS**

En vrac, pas dans des sacs /
emballages vides et pas imbriqués

COLLECTES UN JEUDI SUR DEUX SEMAINES PAIRES

JAN.	FEV.	MARS
09 • 23	06 • 20	06 • 20
AVRIL	MAI	JUIN
03 • 17	03 • 15 • 31	12 • 26
JUILLET	AOUT	SEPT.
10 • 24	07 • 21	04 • 18
OCT.	NOV.	DEC.
02 • 16 • 30	13 • 27	11 • 27

Plastiques



Métal



Emballages et papiers



BACS GRIS

**DÉCHETS NON RECYCLABLES
EN SACS**

N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOTRE
BAG LA VEILLE DES JOURS DE COLLECTE

SAINT LAURENT D'AGNY COLLECTE LE VENDREDI

RAPPEL : lorsque le jour est férié, la collecte
a toujours lieu le samedi d'après

> Collecte du 15 aout reportée au 16 aout

SOUCIEN EN JARREST COLLECTE LE LUNDI

RAPPEL : lorsque le jour est férié, la collecte
a toujours lieu le samedi d'avant

> Collecte du 21 avril avancée au 19 avril

> Collecte du 09 juin avancée au 07 juin

> Collecte du 14 juillet avancée au 12 juillet

INTERDIT !



cendres

déchets verts et
biodéchets

DÉCHETS CHIMIQUES

POURQUOI APPORTER VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN POINT DE COLLECTE ET EN DÉCHETTERIE ?

Les produits chimiques usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle (ordures ménagères, tri sélectif) ou dans les canalisations (WC, évier) mais de les apporter en point de collecte et en déchetteries.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DES VÉHICULES

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATIONS

DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetteries dans leur contenant d'origine. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage. Cela permettra aux agents des déchetteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.



JE TRIE MON VERRE



**DÉPOSEZ
LES COUVERCLES
DANS LE BAC JAUNE
OU LE SILO JAUNE**



INTERDIT !



JE TRIE MES BIODÉCHETS

FAVORISONS LE RETOUR À LA TERRE DES BIODÉCHETS EN COMPOSTANT, PAILLANT, MULCHANT...

Acceptés dans mon composteur: épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, feuilles mortes...

Depuis le 1er janvier 2024, valoriser les biodéchets est une obligation.

Si je dispose d'un espace vert, je composte en individuel ou en collectif (renseignement sur le compostage et sur les aides sur sitom-sud-rhone.com) et réemployer mes déchets de jardin. Si je ne dispose pas d'un espace vert, je dépose mes biodéchets dans un endroit dédié; borne biodéchets ou site de compostage partagé, pour cela, je contacte le SITOM.



JE DÉPOSE DANS LE CONTENEUR À TEXTILES

DÉPOSEZ VOS VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DANS UN POINT D'APPORT.

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :

- > Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)
- > Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)
- > Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés

Flashez ce QRcode pour plus d'information sur le devenir de vos dons.



BOIS, GRAVATS, CARTONS, PILES, DÉCHETS VERTS, APPAREILS MÉNAGERS, ENCOMBRANTS, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (PEINTURES, SOLVANTS, PRODUITS PHYTOSANITAIRES...), MEUBLES, PLÂTRE, FERRAILLES, PNEUS...

SI ALERTE CANICULE VIGILANCE ORANGE: LES DÉCHETTERIES SONT OUVERTES UNIQUEMENT LE MATIN. DÉTAILS DES HORAIRES SUR : SITOM-SUD-RHONE.COM

SAINT LAURENT D'AGNY 1200 ROUTE DE SOUCIEU, RD30

HORAIRES HIVER DU 2/11 AU 28/02 :
Lundi / Mardi / Mercredi / Samedi:
09h / 12h - 14h / 17h30
Vendredi : 14h / 17h30

HORAIRES ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :
Lundi / Mardi / Mercredi / Samedi:
09h / 12h - 14h / 18h
Vendredi : 14h / 18h

MORNANT 1800 ROUTE DU ROSSEON

HORAIRES HIVER DU 2/11 AU 28/02 :
Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi:
09h / 12h - 14h / 17h30
Samedi: 9h / 17h30

HORAIRES ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :
Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi:
09h / 12h - 14h / 18h
Samedi: 9h / 18h

L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES SE FAIT PAR LECTURE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION.

Pour vous inscrire, allez sur le site : dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com



léko



ecosystem
recycler c'est protéger

ecomaison

**ECO
DDS**
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

N sitom 04 72 31 90 88

www.sitom-sud-rhone.com